

Les manuscrits de Guichenon lui donnent pareillement dix enfants. Mais au lieu de Pierre et de Barthélemy, ces documents désignent Jacqueline et Marguerite, laquelle épousa Pierre Arod, seigneur de la Fay (1).

Suivant les auteurs du *Catalogue des Lyonnais dignes de mémoire*, Claude Laurencin serait entré dans l'état ecclésiastique après la mort de sa femme. C'est ce que nous apprend l'épithaphe suivante que nous trouvons dans les *Epigrammes* de Claude Rousselet, mais qui nous semble toutefois plutôt une fantaisie littéraire qu'une inscription destinée à être placée sur un tombeau :

CLAUDII LAURENCINI PROBISSIME VITÆ VIRI TUMULUS.

Post multam sobolem, defuncta conjuge, flamen

Fit sacer; his actis ritè beatus obit.

Marmoreum hoc cujus cineres subiere sepulchrum :

Mens in sidereo diva recepta polo est.

Hanc ergo venerare, cinis qua conditur, urnam :

Funde sacrum rorem, thura, preces, violas (2).

Traduction :

TOMBEAU DE CLAUDE LAURENCIN, HOMME DE HAUTE PROBITÉ.

« Père d'une nombreuse postérité, son épouse morte, il devient prêtre ;
« après une vie aussi bien remplie il meurt heureux. Ce tombeau de mar-
« bre recouvre ses restes, mais son âme a été reçue dans les cieux. Vé-
« nérez cette urne où sont renfermées ses cendres ; répandez sur elle l'eau
« sainte, l'encens, les prières et les fleurs. »

L'entrée de Claude Laurencin dans l'état ecclésiastique nous explique comment il devint prieur de Saint-

(1) Lachesnaye des Bois. — Saint-Allais. Nobiliaire de France. — Mss. de Guichenon, XVI, n° 202. — Le Laboureur. V° Arod. — Pernetti. Lyonnais dignes de mémoire, I, p. 218. — Latour-Varan. Etudes sur le Forez, I, p. 289. — Notes inédites de M. Morel de Voleine.

(2) Claudii Rosseleti, jureconsulti, 'patriciique Lugdunensis Epigrammata, p. 27. — *Lugduni*, 1537.